

Garde d enfants en alternance

Par barbez, le 04/03/2008 à 17:45

j ai deux enfants en garde alternée, le jugement a été prononcé le 10 avril 2006 étant dit que les semaines paires chez la mère, les semaines impaires chez le père. en 2007 nous avons changé les semaines car cela nous arranger mieux sans prevenir le juge, aujourd'hui elle revient sur notre decision, car le problème la semaine 11 je suis en formation. que peut il marriver si je ne les recupère pas et comment je dois faire pour garder les semaines paires

Par mademoiselle_k, le 04/03/2008 à 23:50

bonsoir,

si j'ai bien tous compris vous avez modifié d'un commun d'accord les semaines de garde aujourd'hui en cas de désaccord, vous devez vous conformer à la décision du juge si cela devenais vraiment genant pour vous vous pouvez toujours adresser une requete au magistrat afin de modifier les modalités de la garde

je reste à votre disposition

Par barbez, le 05/03/2008 à 18:00

je tennais a vous remerciez